

1/ INSCRIPTION À L'ANNÉE : Les 2 parents travaillent en CDI ou CDD

- ◆ Les frais forfaitaires d'inscriptions aux garderies sont de **90 Euros** pour l'année scolaire 2024/2025 par enfant (règlement possible en **espèces avec appoint** ou par **chèque** à l'ordre du « **Trésor Public** »).
- ◆ Le jour d'inscription, JOINDRE IMPERATIVEMENT avec votre paiement un CERTIFICAT DE TRAVAIL avec la mention des horaires de travail.

2/ INSCRIPTION À LA SEMAINE : Si parent(s) en INTERIM ou fréquentation exceptionnelle

- ◆ L'inscription est subordonnée à un ordre de mission. L'inscription se fera à la semaine sur présentation de l'ordre de mission à la mairie.
- ◆ Le tarif sera de **5 Euros** pour la semaine par enfant. Le règlement s'effectuera à la fin de chaque période, de vacances scolaires (règlement possible en **espèces avec appoint** ou par **chèque** à l'ordre du « **Trésor Public** »).
- ◆ Le jour d'inscription, JOINDRE IMPERATIVEMENT un ORDRE DE MISSION portant les DATES D'EMBAUCHE.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA RECEPTIONNEE EN MAIRIE SANS CERTIFICAT DE TRAVAIL ET/OU ORDRE DE MISSION.

EN CAS D'IMPAYÉ, LA MAIRIE SE RESERVE LA POSSIBILITÉ DE NE PAS ACCEPTER LE OU LES ENFANTS.

Garderie du matin :

- ◆ Elle accueille les enfants de **7h35 à 8h00**. Après 8h00, les enfants devront attendre 8h05 pour faire leur entrée à l'heure normale de l'école.

Garderie du midi et du soir :

- ◆ L'enfant sera pris en charge par le Personnel Municipal après la classe, jusqu'à **12h15 le midi et 18h00 le soir**.
- ◆ Les parents ou les personnes autorisées sont priés de venir chercher les enfants **impérativement avant la fermeture, 18h00 dernier délai**.

La mairie se réserve le droit d'appliquer d'éventuelles sanctions (exclusion temporaire voire définitive) à l'encontre des parents négligents et irrespectueux du règlement et/ou en cas de retards répétitifs, jugés pénalisant pour le personnel communal.

Aucun enfant de maternelle ne doit être récupéré par un enfant scolarisé en primaire.

Pour une inscription dès septembre, déposer le dossier complet en mairie avant le 15 JUILLET 2024.

Madame Chantal ROBIN
Adjointe au Maire d'Arbent

Monsieur Philippe CRACCHIOLO
Maire d'Arbent



PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION :**Attestations de Travail** : Père Mère **Recu N°** : **Montant** :**Règlement par** : Chèque (Bq et N°) : Espèces**INSCRIPTION GARDERIE MATERNELLE 2024/2025**

Nom et Prénom de l'enfant :

Date et Lieu de naissance :

N° allocataire de la CAF :

ECOLE VILLAGE **ECOLE DOLTO** **TPS** **PS** **MS** **GS** Fréquence à la garderie : **MATIN** **MIDI** **SOIR** **Qui contacter en cas d'urgence (case à cocher)** : **PERE** **MERE** **AUTRE*****Si *AUTRE** : Nom : N°  :**Responsable légal de l'enfant :****1/ Nom et Prénom du PERE** :

Adresse :

Date de Naissance : N°  Dom/Portable :Employeur : N°  Travail :**2/ Nom et Prénom de la MERE** :

Adresse (si différente de celle du père) :

Date de Naissance : N°  Dom/Portable :Employeur : N°  Travail :**Son représentant légal autorise :** M. - Mme N°  : M. - Mme N°  :

A prendre en charge mon enfant à la sortie de la garderie.

Fait à Arbent, le Signature

Son représentant légal atteste avoir pris connaissance et accepte le règlement ci-joint de la Garderie.

Fait à Arbent, le Signature